

# Protocole sanitaire 28 nov 2020

## Accès à l'établissement

- **QUI PEUT ACCEDER AU CENTRE HIPPIQUE ?**

L'accès au CHC est exclusivement réservé aux cavaliers. Seule l'entrée Bd Saint Antoine est autorisée.

- ⇒ Je dois venir seul, aucun accompagnant n'est autorisé.
- ⇒ Vous avez la possibilité d'être déposé à l'entrée du club Bd Saint Antoine.



Les chiens sont interdits même tenus en laisse.

- ⇒ **Un contrôle sera fait à l'entrée du CHC par un salarié.**



- **QUAND PUIS JE VENIR AU CHC ?**

- ⇒ Je peux venir au CHC uniquement le jour



et à l'heure de ma reprise



Il est interdit de venir en dehors de son cours.

Je suis autorisé à venir 30 minutes avant ma reprise

Je devrai être reparti 15 minutes après au plus tard.

- **QUE DOIS JE IMPERATIVEMENT FAIRE AVANT DE VENIR**



**Lire les consignes au préalable et sur le site, je signe mon engagement à respecter le protocole sanitaire . Ce protocole est à signer une seule fois.**

- **QUE SE PASSE T IL SI JE N'AI PAS VALIDE MON PROTOCOLE ?**



L'accès à l'établissement vous sera refusé . Il en est de même si vous refusez de respecter les règles de bonne conduite.